

RCS : LAVAL

Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00241

Numéro SIREN : 389 148 792

Nom ou dénomination : R.A. EXPANSION

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2024 sous le numéro de dépôt 248

## RA EXPANSION

Société par Actions Simplifiée au capital de 8000 Euros

Siège social : 5 et 17, rue de Corbusson - ZA Le Châtellier II  
53940 SAINT BERTHEVIN

389 148 792 R.C.S. LAVAL

---

### PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT

Je soussignée,

Monsieur ADRION Rémy, Président de la société RA EXPANSION,

Prends les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- **DEMISSION D'UN DIRECTEUR GENERAL,**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

**Monsieur ADRION Rémy**, Président de la société, a pris acte de la démission de Monsieur **THERSEN Igor** de ses fonctions de Directeur Général de la société RA EXPANSION, à compter du **30 Septembre 2023** et lui donne quitus de sa gestion.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'une copie des délibérations de la présente assemblée à l'effet de procéder à toutes formalités de publicité et de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce ou du service informatique mentionné à l'article R. 123-30-14 du code de commerce et accessible à l'adresse *formalites.entreprises.gouv.fr*.

**Monsieur ADRION Rémy**, Président de la société, décide également de :

- Convenir expressément et requérir du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé par voie de signature électronique via l'application logicielle « Yousign », en application des articles 1366 et suivants du Code Civil ;
- Se dispenser et dispenser le rédacteur des présentes d'établir, le cas échéant, un exemplaire original du présent acte par signataire, par dérogation expresse aux dispositions de l'article 1375 du Code Civil.

En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par la soussignée que :

- L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard du signataire par la transmission électronique de celui-ci à ce dernier ;
- Le présent acte entrera en vigueur à la date de signature du signataire.

Le présent procès-verbal a été signé par **Monsieur ADRION Rémy**, en sa qualité de **Président** de la société RA EXPANSION.

LA PRESIDENTE	SIGNATURE
<p><b>La société R.A. EXPANSION</b> <i>Pour la société,</i> <b>Monsieur ADRION Rémy</b></p> <p>Date :</p>	